

Le **lundi 7 avril**, deux mille vingt-cinq, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure tenue à 19h30, à la salle publique de l'hôtel de ville à laquelle sont présents :

Les conseillers Richard Desbiens, Gaston Arsenault et Maurice Chicoine et la conseillère Manon Bourdages, sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Gagnon.

1. Adoption de l'ordre du jour :

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

2. Approbation des procès-verbaux :

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025
2.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2025

3. Présentation des comptes :

- 3.1 Approbation des comptes au 31 mars 2025
3.2 États financiers au 28 février- Dépôt
3.3 Période de questions sur les comptes.

4. Administration générale :

- 4.1 Prix lors du gala reconnaissance du centre de formation professionnelle – Autorisation
4.2 Avis de motion règlement d'emprunt R2025-789 concernant l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse.
4.3 Projet de règlement d'emprunt R2025-789 concernant l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse.
4.4 Demande d'aide financière Centraide – Autorisation
4.5 Contribution annuelle à la croix rouge pour l'entente aux personnes sinistrées – Autorisation
4.6 Financement des fêtes Acadiennes – Autorisation
4.7 Contribution annuelle à la SADC – Autorisation
4.8 Anniversaires d'embauche – Autorisation
4.9 Budget 2025 révisé de l'OMH – Adoption
4.10 Budget 2021 de l'OMH – Adoption
4.11 Contrat pour la collecte des matières résiduelles – Autorisation
4.12 Contrat avec le directeur général et greffier – Autorisation de signature
4.13 Acquisition de la gare – Autorisation de signer le contrat
4.14 Plan des mesures d'urgence révisé – Adoption
4.15 Liste des factures diverses à provisionner et radier au 31 décembre 2024
4.16 Liste des dossiers fonciers à provisionner au 31 décembre 2024
4.17 Dénonciation pour absence d'ajustement financier
4.18 Projet pilote lors des élections générales de 2025 – Autorisation
4.19 Suspension de l'employé # 05-0028

5. Travaux publics

- 5.1 Achat en commun 2025 avec la MRC de Bonaventure – Autorisation
5.2 Demande d'aide financière au programme PRIMEAU – Autorisation

6. Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire

- 6.1 Embauche du personnel du camping 2025 – Autorisation
- 6.2 Commandite pour l'équipe Bantam simple lettre – Autorisation
- 6.3 Commandite pour le gala des finissants de secondaire V – Autorisation
- 6.4 Paiement d'une facture pour la réparation de la Zamboni
- 6.5 Achat d'un wattmètre pour le CRD – Autorisation
- 6.6 Réparation de l'échangeur d'air à la piscine – Autorisation

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel sur l'émission des permis – Dépôt.
- 7.2 Entente avec Hydro-Québec concernant les bornes de recharge – Autorisation de signature

8. Autres

- 8.1 Correspondances.
- 8.2 Période de questions.
- 8.3 Levée de l'assemblée du 7 avril 2025.

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2025

2025-04-92

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté tel que proposé.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025

2025-04-93

Il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 soit adopté tel que rédigé.

2.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2025

2025-04-94

Il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2025 soit adopté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes

3.1 Approbation des comptes au 31 mars 2025 - Autorisation

2025-04-95

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 31 mars 2025, d'une somme de 84 345,34\$ et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme de 276 622,62\$ pour des déboursés totaux de 360 967,96\$. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussigné, André Pineault, directeur général et greffier, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

André Pineault, directeur général et greffier

3.2 États financiers au 28 février 2025 - Dépôt

La trésorière dépose les états financiers au 28 février 2025 pour considération

3.3 Période de questions sur les comptes

Le maire, Monsieur Pierre Gagnon, répond aux questions de l'assistance sur les comptes.

4. Administration générale :

4.1 Prix lors du gala reconnaissance du centre de formation professionnelle – Autorisation

2025-04-96

CONSIDÉRANT la demande du centre de formation professionnelle Bonaventure-Paspébiac d'offrir un prix lors du gala reconnaissance du centre de formation professionnelle Bonaventure-Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite encourager le retour aux études des adultes;

À CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un prix de 100\$ lors du gala reconnaissance du centre de formation professionnel Bonaventure-Paspébiac.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

4.2 Avis de motion règlement d'emprunt R2025-789 concernant l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse

Le conseiller Gaston Arsenault donne avis de motion qu'il sera proposé, lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement R2025-789.

Ce Règlement décrète un emprunt de 199 372\$ pour financer, sur 10 ans, l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse.

4.3 Projet de règlement d'emprunt R2025-789 concernant l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse

2025-04-97

RÈGLEMENT NUMÉRO R2025-789

décrétant une dépense de 199 372\$ et un emprunt au montant de 199 372\$, remboursable sur dix (10) ans, pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse

ATTENDU que le service des travaux publics a besoin de remplacer la chargeuse-rétrocaveuse existante;

ATTENDU que la Ville a procédé à un appel d'offres public et que la soumission la plus basse est celle de la compagnie Brandt au montant de 189 900\$, avant taxes;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2025;

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens, et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement numéro R2025-789 soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse de marque John Deere, modèle 320-P, auprès de la compagnie Brandt, au montant de 189 900\$, avant taxes (voir la formule de soumission à l'annexe A).

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 199 372\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 199 372 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

4.4 Demande d'aide financière Centraide – Autorisation

2025-04-98

CONSIDÉRANT le besoin grandissant de plusieurs organismes venant en aide aux personnes dans le besoin dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE Centraide aide une trentaine d'organismes sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une contribution financière de 100\$ à Centraide Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine.

QUE cette dépense soit financée à même l'état des activités financières.

4.5 Contribution annuelle à la croix rouge pour l'entente aux personnes sinistrées – Autorisation

2025-04-99

CONSIDÉRANT QUE la croix rouge canadienne offre un service d'aide aux personnes sinistrées en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé une entente de trois ans en 2024 avec la croix rouge;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à procéder au paiement 2025 de l'entente avec la croix rouge canadienne pour les services aux sinistrés, pour un montant total de 579,18\$;

QUE ce montant soit financé à même les activités financières.

4.6 Financement des fêtes Acadiennes – Autorisation

2025-04-100

CONSIDÉRANT QU'à l'origine, les fêtes Acadiennes étaient organisées par la Ville et que l'organisation a été cédée au musée acadien, moyennant une aide financière annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le musée acadien a fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville en février 2024 et cette demande ne s'est jamais rendue au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire poursuivre la mise en valeur de son identité Acadienne;

CONSIDÉRANT QUE le sous-financement des fêtes aurait pour conséquence l'annulation d'activités attendues par la population de Bonaventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à procéder au paiement d'une aide financière de 14 000\$ au musée acadien pour l'organisation des fêtes acadiennes 2025.

QUE ce montant soit financé à même les activités financières.

4.7 Contribution annuelle à la SADC – Autorisation

2025-04-101

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire renouveler l'abonnement annuel à la SADC pour un montant de 50\$;

CONSIDÉRANT l'utilité de cet organisme dans notre milieu;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à renouveler l'abonnement de la Ville à la SADC et à payer les frais de renouvellement de 50\$

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

4.8 Anniversaire d'embauche – Autorisation

2025-04-102

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure désire souligner le travail de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure reconnaît l'importance de ses employés pour planifier, organiser et distribuer tous les services municipaux à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté une politique de reconnaissance des employés;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de souligner les anniversaires d'embauches suivants

Nom	Poste	Type d'emploi	Date d'entrée en service	Anniversaire
Linda Johnson	Responsable de l'accueil au camping	Saisonnier	22-05-1995	30 ans
Nathalie Poirier	Préposée à la cantine du CRD	Saisonnier	22-01-2005	20 ans

Suzanne Cormier	Responsable du BAT	Saisonnier	28-06-2010	15 ans
Karine Gagnon	Coordonnatrice adjointe aux loisirs	Partiel	06-06-2015	10 ans
Benoit Poirier	Coordonnateur aquatique	Régulier	10-02-2015	10 ans
Paul-Denis Bujold	Journalier spécialisé	Saisonnier	15-06-2020	10 ans
Line Boily	Responsable de la bibliothèque	Régulière	01-06-2020	5 ans
Daniel Bernard	Préposé à l'aréna	Saisonnier	26-07-2020	5 ans
William Roy	Pompier	Partiel	01-07-2020	5 ans
William Arsenault	Pompier	Partiel	01-07-2020	5 ans

QUE le directeur général et greffier soit autorisé à faire les paiements prévus à la politique de reconnaissance des employés.

4.9 Budget 2025 révisé de L'OH – Adoption

2025-04-103

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation Baie des Chaleurs a déposé un rapport d'approbation de l'Office de l'habitation du Québec pour son budget révisé 2025;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé 2025 de L'Office de l'habitation de la Baie des chaleurs tel que déposé;

4.10 Budget 2021 de l'Office d'Habitation - Adoption

2025-04-104

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation Baie des Chaleurs a déposé un rapport d'approbation de l'Office de l'habitation du Québec pour son budget audité 2021;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget audité 2021 de L'Office de l'habitation de la Baie des chaleurs tel que déposé;

4.11 Contrat pour la collecte des matières résiduelles – Autorisation de signature

2025-04-105

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions, et que la soumission la plus basse est celle de GFL environnemental inc. pour un montant de 625 381\$, taxes incluses, pour trois ans

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder le contrat;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, le contrat pour la collecte des matières résiduelles, pour les années 2025, 2026 et 2027 au montant de 625 381\$, taxes incluses.

4.12 Contrat avec le directeur général et greffier – Autorisation de signature

2025-04-106

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier a débuté ses fonctions officiellement le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente n'avait été signée entre la ville et le directeur général et greffier;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable pour les deux parties de prévoir toutes les conditions de travail du directeur général et greffier dans une entente écrite;

CONSIDÉRANT QU'un comité mis en place par le conseil recommande la signature de cette entente;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, le contrat de travail entre la Ville et Monsieur André Pineault, directeur général et greffier.

4.13 Acquisition de la gare – Autorisation de signer le contrat

2025-04-107

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne gare de Bonaventure est la propriété de la société de chemin de fer de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE ladite société souhaite se départir de ce bâtiment pour un montant symbolique de 1\$;

CONSIDÉRANT les besoins en locaux sur le territoire de la Ville de Bonaventure, notamment pour l'implantation d'un local de billard pour le club des 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise à jour du bâtiment sont évalués à environ 20 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a accordé une aide financière à la Ville pour ces travaux;

À CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, un contrat de cession de la gare avec la Société du chemin de fer de la Gaspésie, pour 1\$;

QUE soit autoriser le maire et le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville de Bonaventure un bail de location du terrain avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE les honoraires professionnels nécessaires à la cession et au bail soient à la charge de la Ville;

QUE les sommes nécessaires soient prises à même les activités financières.

4.14 Plan des mesures d'urgence révisé - Adoption

2025-04-108

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté un plan des mesures d'urgence révisé en 2023;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, plusieurs titulaires de postes ont été remplacés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre le plan des mesures d'urgence à jour avec les coordonnées des nouveaux responsables;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le plan des mesures d'urgence 2025 déposé.

4.15 Liste des factures diverses à provisionner et radier au 31 décembre 2024

2025-04-109

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs factures diverses en suspens, pour la plupart de petits montants, découlant principalement d'intérêts et pénalités impayés;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ne seront jamais perçues;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de les radier définitivement plutôt que les faire suivre d'une année à l'autre;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de provisionner et radier définitivement les factures au montant total de 10 358,06\$.

4.16 Liste des dossiers fonciers à provisionner au 31 décembre 2024

2025-04-110

CONSIDÉRANT QU'il y a un certain nombre de petits lots sur lesquels il n'y a plus de propriétaire ni de compte de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de provisionner ces comptes;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes fonciers, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, pour un total de 1 025,96\$ soient provisionnés.

4.17 Dénonciation pour absence d'ajustement financier

2025-04-111

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens. nes ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la députée de notre territoire, madame Catherine Blouin.

4.18 Projets pilotes lors de l'élection générale de 2025 – Autorisation

2025-04-112

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections propose aux municipalités deux projets pilotes pour les prochaines élections municipales générales;

CONSIDÉRANT QUE ces projets pilotes visent à ajouter l'image du candidat sur le bulletin de vote et de permettre l'ajout d'une page sur le site Internet de la Ville ou chaque candidat est présenté;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de ces projets pilotes aura pour effet d'améliorer la démocratie municipale;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au DGE que la Ville de Bonaventure participe aux projets pilotes lors de la prochaine élection municipale générale.

4.19 Suspension de l'employé # 05-0028

2025-04-113

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier a suspendu administrativement avec solde l'employé # 05-0028 en date du 10 mars 2025 pour fin d'enquête;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et greffier à titre de gestionnaire des ressources humaines conformément à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le projet de lettre de suspension disciplinaire ainsi que ses motifs;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'ENTÉRINER et de confirmer la suspension administrative avec solde de l'employé # 05-0028 ayant eu lieu le 11 mars 2025 par le directeur général et greffier pour fin d'enquête;

DE suspendre sans solde l'employé # 05-0028 pour un délai de 15 jours ouvrables débutant immédiatement.

5. Travaux publics

5.1 Achat en commun 2025 avec la MRC de Bonaventure – Autorisation

2025-04-114

CONSIDÉRANT QUE la Ville a participé à l'appel d'offres regroupé offert par la MRC concernant le marquage de ligne de rue, l'asphalte froid et l'épandage d'abat poussière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a transmis à la Ville les résultats de ses appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire bénéficier de ces prix;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de :

- 31 880 litres d'abat-poussière, incluant l'épandage, chez Les Aménagements Lamontagne pour un coût de 16 577,60\$;
- 378 sacs d'asphalte froid chez Agri-zone Purdel de Caplan pour un montant de 3 772,44\$
- 34,25 km de marquage de ligne de rues chez Multi-Lignes de l'Est pour un montant de 7 686,73\$

QUE ces montants soient puisés à même les activités financières.

5.2 Demande d'aide financière au programme PRIMEAU – Autorisation

2025-04-115

CONSIDÉRANT QUE l'attestation d'assainissement des eaux usées de la Ville exige que ces eaux usées soient déphosphatées avant le rejet dans la rivière, et ce, à l'année, à partir de 2027;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, des modifications devront être apportées à l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'une analyse doit être effectuée par des professionnels pour recommander à la Ville les travaux requis;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la trésorière à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU pour l'analyse d'une solution pour effectuer la déphosphatation des eaux usées à l'année;

QU'elle a pris connaissance du guide du PRIMEAU 2023, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

QU'elle est autorisée à déposer cette demande d'aide financière;

QU'elle assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris toutes les directives de changements admissibles, à la hauteur de 50% de leur coût, et tout dépassement de coût;

QU'elle assumera toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus;

QU'elle paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

6. Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire

6.1 Embauche du personnel du camping 2025 – Autorisation d'embauche

2025-04-116

CONSIDÉRANT les postes vacants au camping de la plage Beaubassin;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche des personnes suivantes aux postes indiqués :

- Claude Cayouette: préposé de nuit pour 12 semaines;
- Janick Arsenault: préposé à l'accueil pour 16 semaines;
- Yoan Arsenault: préposé à l'accueil pour 10 semaines;
- Jeanne La Maestra: préposé à l'accueil pour 10 semaines;
- Natacha Savard: préposé à l'entretien pour 10 semaines.

QUE les conditions soient celles prévues à la convention collective 2022-2026.

6.2 Commandite pour l'équipe Bantam simple lettre – Autorisation

2025-04-117

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière par l'équipe Bantam simple lettre qui sera présente à un tournoi à Québec pour représenter la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à financer les chandails et les bas de l'équipe et non le transport des athlètes;

CONSIDÉRANT QUE deux joueurs de l'équipe sont originaires de Bonaventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 100\$ par joueur, pour un total de 200\$, pour financer les chandails et les bas des joueurs de l'équipe Gaspésienne Bantam simple lettre au tournoi à Québec;

QUE ces montants soient puisés à même les activités financières.

6.3 Commandite pour le gala des finissants de secondaire V – Autorisation

2025-04-118

CONSIDÉRANT la demande de bourse lors du gala des finissants de l'école aux Quatre-Vents;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir la jeunesse et souligner les efforts des étudiants dans la réussite scolaire;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à remettre une bourse de 200 \$ à l'école aux Quatre-Vents.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

6.4 Paiement d'une facture pour la réparation de la Zamboni – Autorisation de paiement

2025-04-119

CONSIDÉRANT QUE durant le mois de janvier, la Zamboni électrique a brisé et que des réparations urgentes étaient requises;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Robert Boileau de Québec est la plus proche entreprise spécialisée dans l'entretien de la Zamboni;

CONSIDÉRANT QUE la facture totale s'élève à 5 046,62\$ avant taxes, incluant 4 496,89\$ en transport;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des loisirs a fait plusieurs démarches pour faire diminuer les frais de transport, notamment auprès de l'office de protection du consommateur, sans succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a plus d'autre choix que de payer cette facture si elle veut conserver son lien de confiance avec ce fournisseur;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à payer la facture de l'entreprise Robert Boileau inc. au montant de 5 046,62\$ avant taxes.

QUE cette somme soit prise à même les activités financières.

6.5 Achat d'un wattmètre pour le CRD – Autorisation

2025-04-120

CONSIDÉRANT QUE la Ville constate que les coûts de l'électricité au centre récréatif Desjardins sont très élevés;

CONSIDÉRANT QUE la ville a mandaté, par la résolution 2025-03-76, l'entreprise Éconergie GPMM pour analyser la dépense énergétique du CRD;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise recommande à la Ville l'installation d'un Wattmètre sur l'entrée électrique, ce qui permettra d'avoir une meilleure indication de la dépense en électricité;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à procéder à l'achat d'un wattmètre auprès de l'entreprise Contrôle AC au montant de 1 981,40\$, avant taxes.

6.6 Réparation d'un échangeur d'air à la piscine

2025-04-121

CONSIDÉRANT QUE l'échangeur d'air du secteur des vestiaires de la piscine est brisé;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de bien ventiler les espaces publics de la piscine;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur de la piscine a obtenu deux prix pour la réparation ou le remplacement de l'échangeur d'air;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le coordonnateur aquatique à procéder au remplacement du « drive » par Électricité Patrick Martin pour un montant de 2 300\$, avant taxes, et le remplacement du moteur par Réfrigération Porlier au montant de 1 000\$, avant taxes.

7. Urbanisme

7.1 Rapport mensuel sur l'émission des permis – Dépôt

La directrice du service de l'urbanisme dépose aux membres du conseil municipal, pour considération, le rapport mensuel du mois de janvier 2025.

7.2 Entente avec Hydro-Québec concernant les bornes de recharge – Autorisation de signature

2025-04-122

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Hydro-Québec « 4500 bornes »;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été retenue par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante est la signature d'une entente entre la Ville de Bonaventure et Hydro-Québec concernant l'achat, la pose et le financement des bornes de recharge;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, l'entente de contribution financière avec Hydro-Québec pour l'achat et la pose des bornes de recharge, dans le cadre du programme « 4500 bornes ».

8. Autres

8.1 Correspondance

Le maire fait lecture de 3 correspondances, concernant la confirmation de l'entente culturelle avec le ministère de la Culture et des Communications; concernant le coup de cœur de la commission de toponymie pour le chemin Empremier; et la confirmation du versement d'une aide financière de 130 502\$ dans le cadre du programme PRABAM.

8.2 Période de questions

Le maire, Pierre Gagnon, répond aux questions de l'assemblée.

8.3 Levée de l'assemblée ordinaire du 7 avril 2025

2025-04-123

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 7 avril soit levée.

Pierre Gagnon
Maire

André Pineault
Directeur général et greffier

Je, Pierre Gagnon, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.